



**DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A L'OUVERTURE D'UNE BUVETTE
TEMPORAIRE DANS UNE INSTALLATION SPORTIVE**

Nom :

Prénom :

agissant en qualité de :

Président Secrétaire Trésorier Autre :

du groupement sportif : (nom et siège social – tél.)

.....

N° et date d'agrément :

sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire du :

2^{ème} groupe* 3^{ème} groupe*

à (lieu d'implantation de la buvette) :

du de h à h

au de h à h (d'une durée de 48h au plus)

à l'occasion de (objet de la manifestation : match, course, etc.) :

.....

Dieulouard, le

Signature

**NB : demande à remplir et à déposer en Mairie – Service Police Municipale – 8 rue Saint-Laurent au plus tard
3 mois avant la date de la manifestation prévue (15 jours en cas de manifestation exceptionnelle)**

Textes de référence :

Article L3335-4 du Code de la Santé Publique

Décret n° 2001-1070 du 12 novembre 2001 relatif aux dérogations temporaires d'ouverture de débits de boissons dans les enceintes sportives.

***2^{ème} groupe** : Boissons fermentées non distillées : vins, bières, cidres, poirés, hydromels, vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruit ou de légumes fermentés comportant 1,2 à 3 degrés d'alcool.

***3^{ème} groupe** : vins doux naturels autres que ceux appartenant au groupe 2, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur)